Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Société coopérative de fromagerie de L'Etraz, à Senarclens, chemin de la Verniaz 3, 1304 Senarclens, CHE-425.467.712. Nouvelle société coopérative. Fusion: la société est issue de la fusion par combinaison des sociétés coopératives Société coopérative de fromagerie et agricole de La Chaux, à La Chaux (Cossonay) (CHE-102.399.096), et Société coopérative de Fromagerie de Grancy, à Grancy (CHE-106.626.581). Selon contrat de fusion du 8 septembre 2015, la société a repris de Société coopérative de fromagerie et agricole de La Chaux, selon bilan au 30 juin 2015, des actifs de CHF 1'502'763.82, des passifs envers les tiers de CHF 1'399'030, soit un actif net de CHF 103'733.82, et de Société coopérative de Fromagerie de Grancy, selon bilan au 30 juin 2015, des actifs de CHF 755'005.69, des passifs envers les tiers de CHF 755'000, soit un actif net de CHF 5.69. Les coopérateurs des sociétés coopératives transférantes deviennent coopérateurs de la coopérative reprenante. Ni la société reprenante, ni les sociétés transférantes ne disposent de parts sociales; il n'y a dès lors aucune attribution de parts sociales aux membres des sociétés coopératives transférantes. Les membres de la société transférante Société coopérative de fromagerie et agricole de La Chaux qui ne deviennent pas membres de la société reprenante reçoivent un dédommagement de CHF 20'000. Statuts: 8 septembre 2015. But: la société a notamment pour buts: de défendre les intérêts de ses membres, en particulier en matière de prix et de prise en charge du lait; de défendre les intérêts de ses membres au sien des Interprofessions; d'informer régulièrement ses membres; de favoriser le développement des techniques laitières. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Devantay Michel, de et à Grancy, président, Monnier Daniel, d'Arnex-sur-Orbe, à Bournens, secrétaire, Rossy Pascal, de et à La Chaux (Cossonay), caissier, tous trois avec signature collective à deux, Borgeaud Sidney, de Penthalaz, à Cossonay, Chauvy Thierry, d'Yens, à Grancy, et Vial Marc, de Mauraz, à Chavannes-le-Veyron, vice-président, tous trois avec signature collective à deux, toutefois avec le président, le secrétaire ou le caissier. Selon déclaration du 8 septembre 2015, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

Registre journalier no 15527 du 16.10.2015 / CHE-425.467.712 / 02438135